



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 6 octobre 2006

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **5 octobre 2006** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 12/2006 DU 3 AOUT 2006, à l'unanimité, portant sur :**
 - ***Demande de crédit pour financer l'élaboration du SIGIP (Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully)***
 - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 257'000.-- destiné à financer l'élaboration du SIGIP et les relevés complémentaires.
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.
 - prenant acte que le montant de Fr. 257'000.--, pour l'élaboration du SIGIP et les relevés complémentaires, sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9149.01 « SIGIP ».
 - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement du montant de Fr. 257'000.-- sur 10 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 410.3329.00 « Amortissement SIGIP ».



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 13/2006 DU 25 AOUT 2006, à la majorité (4 abstentions), portant sur :**
 - ***Demande de crédit destiné à financer l'étude de l'extension du Centre scolaire, 3^{ème} étape***
 - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 200'000.-- destiné à financer l'étude de l'extension du Centre scolaire 3^{ème} étape. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier
 - prenant acte que ce crédit de Fr. 200'000.-- sera comptabilisé sur le compte n° 9170.42 « extension du Centre scolaire 3^{ème} étape »
 - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense sur 30 ans au maximum, par annuités égales comptabilisées sur le n° 352.3310.00 « amortissement du Centre scolaire ».



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 14/2006 DU 28 AOUT 2006, à l'unanimité, portant sur :**
 - ***Demande de crédit destiné à financer l'achat de la parcelle N°523***
 - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 790'000.-- non compris frais d'acte et d'inscription au Registre Foncier destiné à financer l'achat de la parcelle n° 523 sise au sentier de l'Epine à Belmont. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale.
 - prenant acte que ce crédit de Fr. 790'000.-- non compris frais d'acte et d'inscription au Registre Foncier sera comptabilisé sur le compte n° 9143.03 « terrains ».
 - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense sur 10 ans au maximum, par annuités égales comptabilisées sur le compte no 310.3312.00 « amortissement des terrains ».

